

ADMINISTRATIONS

Préfecture de Beauvais
Sous Préfecture de Clermont
Trésorerie de St Just
Service Passeport: en mairie de St Just

En Mairie:

Carte d'identité
Attestation de domicile
Etat civil
Inscription scolaire
Inscription sur les listes électorales
Recensement militaire
Diplôme du travail
Demande de travaux, permis de construire...

LOISIRS

Vie associative:

Les chasseurs de Dompierre, Président Mr Fromentin Denis
La Dompierre'Oise, Présidente Mme Lagache Janine
Génération Dompierroise, Présidente Mme Le Roux Florence
Les Diablotins des 8 villages (DD8V), Président Mr Gérard Benoît
Les Aînés des 8 clochers, Président Mr Piétrequin Charles

MANIFESTATIONS PUBLIQUES et gratuites

En janvier, vœux du maire

Retraite aux flambeaux le 13 juillet

Fête Nationale du 14 juillet, cérémonie au monument aux morts,
remise de médailles et repas champêtre

Cérémonies du 11 novembre , au cimetière militaire puis au
monument aux morts

Fête de fin d'année, repas et colis des aînés ,
cadeaux aux enfants



Décembre 2016



OISE

BIEN VIVRE A DOMPIERRE

Les élus vous souhaitent la bienvenue au
village.



DOMPIERRE

Mme la Maire: Véronique GRIGNON PONCE

3 rue du clos des champs 06.64.34.64.71

Mrs les Adjoint: Nicolas FRAGNE 14 Place publique,

Bertrand DELACROIX 10 rue Jules Balligny ,
chargé de l'Agent technique, des travaux, des bâtiments, du service des eaux, membre du CCAS,

Nicolas LE ROUX 26 rue de la gare,
chargé des Associations, des Syndicats scolaires, et électrique, de la mission locale,

Les Conseillers Municipaux:

Mme Fabienne AMORY, 14 rue Jules Balligny, membre du CCAS

Mr Philip HARVEY, 13 place publique, membre du CCAS, de la commission de suivi de
l'assainissement collectif

Mr Jacques JAFFRE, 3 place publique, membre du CCAS, de la commission de suivi de
l'assainissement collectif,

Mr Frédéric LESIEUR, 29 rue de la gare,

Mr Frédéric BONIN, 18 place publique.

Le secrétariat de Mairie

Mme Claudine TOURNEUR est à votre écoute au **03.44.51.16.19**
les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45.

Les permanences sont ouvertes au public,
les **MARDIS** et **VENDREDIS** de 16h45 à 17h45 ou sur rendez vous.

Le personnel communal

Mr David QUENTIN à temps partiel en charge de l'entretien de notre commune

Mme Sylvie HECQUET effectue les travaux d'entretien ménagers.



UTILITAIRES

Assurés par la Communauté de Communes du Plateau Picard
Ramassage des ordures ménagères les MARDIS
Ramassage des déchets verts les VENDREDIS du printemps jusqu'en juillet puis de septembre à octobre, (sinon demander à utiliser l'espace déchets verts de la commune)
Plateforme de tris sélectifs rue des nids
Déchetteries de Maignelay Montigny , St Just, faire la demande du « Pass déchetterie »



SCOLARITE

Syndicat scolaire des 8 villages situé à FERRIERES ,
03.44.51.53.70
assure le péri scolaire, la cantine, le centre aéré
Le RPC (regroupement scolaire concentré) de la maternelle au CM2, est dirigé par **Mme DEBEULE**

Collèges :

M et G BLIN à Maignelay-Montigny
L .MICHEL à St Just

Lycées les plus proches:

Montdidier
Clermont



SERVICES PUBLICS

Poste de Maignelay Montigny, Tricot, St Just
Gendarmerie de Maignelay Montigny, St Just, Laneuville Roy
Pompiers de Maignelay Montigny

SANTE

Urgences les plus proches aux hôpitaux de Montdidier, Clermont
Cabinets médicaux; de Maignelay-Montigny, de St Just, de Montdidier
Infirmiers; Maignelay-Montigny, St Just, Montdidier
Pharmacies; Maignelay-Montigny, St Just, Montdidier, Laneuville Roy, Ansauvillers



ENFANCE

Halte garderie gérée par la communauté du Plateau Picard: Maignelay-Montigny, St Just.
Relais assistance maternelle (liste à consulter à la communauté de communes)
PMI : Maignelay-Montigny

AIDES A LA PERSONNE

Maison du département à St Just, avec des permanences à Maignelay-Montigny



Par la communauté de communes:

Portage de repas à domicile

Aide au maintien à domicile, aides aux travaux d'isolation, pour les économies d'énergie, à l'aménagement du domicile pour les personnes à mobilité réduite, pour le changement de moyen de chauffage...
Transport à la demande: TADAM



Maison de repos: la Compassion de Domfront

VIE ECONOMIQUE

Artisans: Assistante maternelle, rue de l'école
Carrossier, rue des nids
Couturière , rue de l'école
Entreprise de travaux publics , rue de l'école

Tourisme: Gîte de France , rue de l'église



Commerces ambulants: boulanger, maraicher



Dans les localités voisines:

Armurerie	Garagiste	Nettoyage de fosses septiques	Travail chevaux
Coiffure	Maçonnerie	Ramonage	Vente de légumes
Charbon, fuel	Matériel agricole	Traiteur	Vétérinaire

SPECIFICITES DU VILLAGE

Notre village s'est doté d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, rendu obligatoire depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13/12/2000.

Le règlement permet de déterminer:

Les catégories de constructions autorisées par zone (agricole, de loisirs, réservées au sports, aux activités culturelles, industrielles, commerciales...)

Les reculs et prospects à respecter par apport aux voies publiques, aux limites séparatives

Les prescriptions concernant la construction ou destruction de bâtiments annexes

Les obligations d'aménagement des accès routiers, de branchement aux réseaux d'eau, d'assainissement

L'emprise au sol et la hauteur maximales des constructions, la pente des toits,

Les conditions de traitement de façades ou des ouvertures des bâtiments

Les obligations en ce qui concerne le stationnement des véhicules,

Des prescriptions pour le traitement des espaces verts, des jardins intéressants, (éléments du patrimoine bâti), des élagages et coupes des arbres existants sur des zones d'espaces boisés classés, protégés ou des zones de protection de la nature pour éviter le défrichement des plus beaux boisements de la commune.

Pour tous projets, une demande préalable de travaux doit être faite auprès de la mairie qui transmettra le dossier à la communauté de communes afin d'y répondre dans les plus brefs délais.

Assainissement collectif

Les constructions neuves sont soumises au contrôle du SPANC (par la communauté de communes) afin d'attester de la conformité de leur assainissement non collectif.

L'assainissement collectif est en cours de réalisation sur les communes de Dompierre/Ferrières/Crèvecoeur le Petit/Godenvillers, pour s'y raccorder on vous demandera de régler l'unique taxe de 800,00€ par habitation dès que la station d'épuration sera opérationnelle.

Règlementations

Les places de stationnement étant rares nous vous invitons à rentrer vos véhicules sur votre propriété dans la mesure du possible.

Le stationnement dans la rue de l'école est interdit côté pair et cela afin de laisser passer les bus.

Les transports de marchandises sont interdits rue de l'église pour éviter l'affaissement du pont et rue du clos des champs pour éviter les dégradations des habitations et du mobilier urbain au carrefour rue mazurelle.

Les espaces publics situés en bordure de propriété sont assujettis à l'entretien par les particuliers (dénéigement...)

Rappel: Facebook : Bien vivre à Dompierre, pour retrouver tous les contacts